

L'INFO-MÉNO

Édition du 7 décembre 2023

Chers membres, suite à la rencontre des onze (11) zecs de la Mauricie (ARGZM) les 1^{er} et 2 décembre dernier, nous vous présentons un Info-Méno sur des sujets qui ont été abordés lors de cette rencontre ou dans les semaines précédentes.

Bonne lecture!

Déneigement

Une bonne nouvelle! Nous avons retenu les services du même entrepreneur que par les années passées (Pat Matton) pour ouvrir le stationnement de l'accueil (km 167,5 de la route 155). Le stationnement de l'entrée #4 (accessible par la route du lac Édouard) sera déneigé par les miniers (voir les détails plus bas) ou par M. Réjean Rioux si les miniers sont absents. Pour ceux et celles qui désirent aller sur la zec sous peu, un membre du c.a. s'y est rendu le week-end dernier; il y a environ 12 pouces de neige au sol. Soyez prudents!

Opérations forestières hiver 2023-24 -

Projet pilote d'harmonisation des opérations forestières :

Présentement le projet va très bien. Les échanges avec les intervenants (ministère et entreprises) ont donné de bons résultats. Nous sommes rendus à la phase de la mise en application de la nouvelle façon de faire. Le chantier SURPRISE a été sélectionné afin de valider le tout. Encore une fois merci aux membres du secteur qui se sont investis dans l'exercice.

Harmonisation des opérations forestières :

Il a été voté à l'unanimité par les onze (11) zecs de la Mauricie afin de maintenir notre suspension de l'harmonisation pour trois (3) mois afin de permettre la finalisation du dossier. La résolution a été modifiée en tenant compte des avancées dans le dossier tout en soulignant les points qui restent à régler à la satisfaction des trois parties.

Chantier Shea :

Présentement les opérations forestières dans le chantier SHEA sont débutées. Ces dernières se dérouleront jusqu'à la fin mars 2024. Les utilisateurs du secteur

L'INFO-MÉNO

Édition du 7 décembre 2023

(propriétaires de chalets avoisinants) ont été rejoints il y a plusieurs mois et des mesures spécifiques ont été convenues. Ce secteur, qui a été harmonisé en 2017, a été acquis par le groupe Rebec via le processus de mise en marché des bois (BMMB). Malgré le fait que ce dernier soit déjà harmonisé, l'entreprise a accepté d'adapter les mesures aux réalités d'aujourd'hui. Les utilisateurs du secteur ont donc été consultés avant le début du chantier afin d'assurer un déroulement harmonieux des opérations.

Chantier Surprise :

Aucune opération n'est prévue à l'hiver 2023-2024 au chantier Surprise. Suite à notre courriel envoyé à tous les membres le 2 novembre, nous tenons à remercier les utilisateurs du secteur pour leur grande collaboration afin de nous permettre de bien identifier les enjeux reliés à ce chantier. De plus, un membre du c.a. a communiqué par téléphone avec tous les propriétaires susceptibles d'avoir des installations touchées par ce chantier. Si vous avez des demandes de protection à formuler afin d'identifier des endroits où vous désirez qu'une attention particulière soit portée (sentiers, sites d'observation, points de prise d'eau...), n'hésitez pas à communiquer avec nous rapidement à info.menokeosawin@gmail.com

Vous pouvez consulter la carte des chantiers d'opérations forestières mise sur notre site internet au début octobre 2023 (carte planification long terme Zec Ménokeosawin)

https://zecmenokeosawin.reseauzec.com/wp-content/uploads/gestionnaire/15/2180/1_documents_0.pdf

La carte des chantiers Shea et Surprise est en pièce jointe : ***carte shea-surprise.pdf***

Vous pouvez également vous rendre sur le site suivant de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Mauricie (TLGIRTM) : <https://cf-tlgirt04.hub.arcgis.com/pages/calendrier-des-chantiers-forestiers>

Rexforêt :

Les forestiers de Rexforêt seront sur la zec pour quelques semaines afin d'effectuer des inventaires de travaux non commerciaux (ex. : rubanages afin d'identifier les zones de dégagement/débroussaillage des nouvelles plantations pour les années à venir).

L'INFO-MÉNO

Édition du 7 décembre 2023

Exploration minière :

Une erreur s'est glissée lors de la diffusion de la trousse d'information concernant les plans de travail d'exploration minière en novembre et décembre 2023 ainsi que de janvier à mars 2024. L'organisme responsable des communications a omis d'envoyer l'information aux trois zecs concernées en Mauricie, dont la zec Ménokéosawin.

Un membre du c.a. est allé à la rencontre des miniers qui sont présentement sur la Zec dans le secteur près du lac Écureuil ; plus précisément à 3 km du lac Écureuil dans le chemin du bûcher qui mène au lac des Grands. Nous avons ensuite eu accès à la trousse d'information, mais ils étaient déjà bien installés sur notre territoire. Le lien a été établi et nous demeurons en contact avec eux afin d'être en mesure de vous informer rapidement du déroulement des travaux d'exploration. Lors de la rencontre des zecs de la Mauricie du 2 décembre, nous avons demandé que l'ARGZM devienne le point d'entrée des informations pour les travaux miniers pour les onze (11) zecs de la Mauricie ; ceci afin de simplifier la procédure et la rendre plus efficace. L'objectif d'impliquer notre Association régionale dans cette démarche a aussi pour but de nous positionner afin d'être aux premières loges dans l'éventualité du développement d'une mine sur notre territoire. Soyez rassurés que Rio Tinto est encore à l'étape de l'exploration (les permis émis en témoignent), mais même si nos pouvoirs sont très limités, nous tenons à être bien informés.

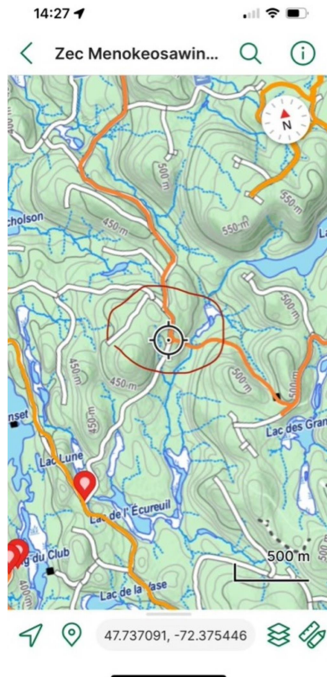
Lorsque le chemin sera ouvert par Rio Tinto, des stationnements le long du chemin seront aménagés. Lorsque les miniers seront absents, le stationnement à l'entrée #4 sera déneigé par notre entrepreneur. Nous avons eu la confirmation que les miniers seraient absents pour la période des fêtes du 15 décembre 2023 au 15 janvier 2024.

Vous trouverez donc en pièce jointe la trousse d'information que nous avons reçue tardivement : ***RTX Avis de travaux_Nov 2023_V1_CH.pdf***

Sur l'image ici-bas, vous trouverez l'emplacement du campement des prospecteurs :

L'INFO-MÉNO

Édition du 7 décembre 2023



Dossier camping aménagé et rustique :

En octobre dernier le ministère responsable des zecs (ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs) nous a fait parvenir les nouvelles normes concernant la pratique du camping aménagé et rustique. Cet exercice est en continuité avec la mise en place des plans de gestion :

Depuis 2015, le Ministère et les organismes gestionnaires de zecs de chasse et de pêche sont engagés conjointement dans la mise en œuvre de plans d'action régionaux relatifs à l'encadrement du camping dans les zecs de chasse et de pêche. Il s'agit d'une démarche importante devant mener à la mise aux normes de tous les sites, de tous les emplacements et de tous les équipements et accessoires de camping sur ces territoires, en respect des lois et des règlements applicables et pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec, formulées en 2016.

Nous avons également reçu le message suivant de la part du Ministère qui sera remis à tous les campeurs de camping aménagé ou rustique dès le printemps prochain

Message du Ministère concernant le camping :

À TOUS LES CAMPEURS

Novembre 2023

L'INFO-MÉNO

Édition du 7 décembre 2023

INFORMATION RELATIVE À L'ENCADREMENT DU CAMPING DANS LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE

La Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs informe **tous les campeurs des zones d'exploitation contrôlée (zecs) de la Mauricie** qu'ils doivent se conformer à la réglementation en vigueur relativement au **type d'équipement de camping autorisé et au retrait de celui-ci**.

Le Ministère, en collaboration avec l'ensemble des organismes gestionnaires de zec, entame la phase finale du plan d'action régional pour l'encadrement du camping dans les zecs débutée en 2016. Plusieurs interventions sur le terrain sont en cours afin d'assurer le respect de la pratique du camping et des normes d'utilisation du territoire public en vigueur dans les zecs.

Ainsi, en vertu du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 78), les normes suivantes s'appliquent :

« **25.3.** Une personne autorisée à camper sur le territoire d'une ZEC doit respecter les conditions suivantes :

- 1° utiliser un équipement de camping, mobile, temporaire et non attaché au sol;
- 2° à l'exception des terrains de camping aménagés et des sites de remisage mis en place par l'organisme, enlever son équipement de camping du territoire de la ZEC de la plus tardive des dates suivantes, soit le 30 novembre ou 48 heures suivant la fin de la chasse au gros gibier sur le territoire de la ZEC, jusqu'au 15 avril. »

Il est à noter que les organismes gestionnaires de zec peuvent **prévoir une réglementation spécifique** relative aux conditions de pratique du camping dans leur zec. Par conséquent, les campeurs peuvent être soumis à des modalités supplémentaires liées à cette pratique. L'organisme gestionnaire de zec doit par ailleurs s'assurer que **les constructions accessoires autorisées, telles que les vérandas et remises, sur les sites de camping aménagés soient conformes à la réglementation municipale applicable**.

Tous les campeurs sont donc invités à s'informer dès maintenant auprès de leur organisme gestionnaire de zec afin de se conformer dans les délais requis.

La Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec remercie tous les campeurs de leur collaboration à cette importante démarche.

Ce dossier sera traité cet hiver en collaboration avec les intervenants concernés et nous devrions être en mesure de vous présenter les résultats lors de notre assemblée générale annuelle. Ce dossier concerne tous les membres et utilisateurs de notre zec, pas seulement ceux et celles qui pratiquent le camping. Dossier à suivre...

L'INFO-MÉNO

Édition du 7 décembre 2023

Plan de gestion de l'original :

À l'occasion du lac à l'épaule réunissant les onze zecs de la Mauricie, M. Vincent Rainville biologiste au MELCCFP est venu nous présenter les résultats de l'inventaire des populations d'original de la zone 26. Il est prévu présentement de ne pas implanter le tirage au sort des originaux sans bois avant la mise en application du nouveau plan de gestion de l'original, prévu pour l'automne 2026.

Évidemment nous profiterons de notre assemblée générale 2024 pour échanger avec vous sur cet important sujet.

Pour l'instant nous vous invitons à consulter le rapport disponible dans le lien de l'Info Méno No.9 sur notre site web :

<https://zecmenokeosawin.reseazec.com/nouvelles/>

Miradors de chasse :

Le 1er décembre dernier, les responsables du dossier mirador de chasse sont venus expliquer aux onze zecs de la Mauricie les règles qui encadrent ces installations. Elles sont considérées comme des occupations sans droit (OSD) au même titre qu'un camp illégal. Toute infrastructure installée sur les terres publiques est assujettie à ce règlement. Par conséquent, il y a eu une fin de non-recevoir de la part des autorités compétentes (MERN, MELCCFP et Agglomération de La Tuque) dans ce dossier.

Aménagement faunique :

Le dossier faunique en a été un très dynamique cette année. Premièrement le projet de pêche à gué au ruisseau Catherine a offert ses premières expériences et a fait l'objet d'une étude de mise en valeur et de caractérisation du ruisseau Catherine. Dossier en évolution.

Deuxièmement, nous sommes heureux de vous annoncer la réalisation du plan de gestion des habitats aquatiques pour notre territoire. Le tout réalisé sans frais pour nous grâce à la participation financière de la fondation de la faune. Le tout en collaboration avec l'association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie et le ministère de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques, de faune et des parcs. La première phase dans un plan d'action afin de protéger et d'améliorer nos milieux aquatiques. Dossier à suivre...

Période de fêtes 2023-2024

L'INFO-MÉNO

Édition du 7 décembre 2023

Cet Info-Méno est peut-être le dernier avant le temps des Fêtes, nous profitons donc de cette occasion afin de vous souhaiter, à vous et votre famille, de la santé, un très joyeux Noël ainsi qu'une excellente année 2024. Profitez de ces moments entre famille et amis, au plaisir de vous croiser cet hiver sur la Zec !

Luc, Karl-Patrick, Marc, Michel, Dany, David et Sandra

